



Le mot du président **Marc Heinis**

L'année 2014 a été marquée par une nouvelle augmentation du nombre des requêtes (3 931 affaires contre 3 343 en 2013 soit + 17,6 %), en raison du contentieux électoral et du maintien d'un important contentieux des étrangers. L'engagement inlassable des magistrats, assistants, greffiers, adjoints et agents du tribunal a rendu possible une augmentation du nombre des

jugements (3 884 contre 3 018 en 2013 soit + 28,7 %). En conséquence, le taux de couverture des entrées par les sorties a atteint 99 %, le stock au 31 décembre 2014 (2 014 dossiers) n'a que légèrement augmenté par rapport au 31 décembre 2013 (1 976 dossiers) et le délai prévisible moyen de jugement a diminué (6 mois et 7 jours en 2014 contre 7 mois et 26 jours

en 2013). Est aussi intervenu en 2014 le déploiement résolu de l'application Télérecours (62 % des entrées éligibles au 31 décembre 2014). Les orientations retenues depuis 2013 (enrichissement de l'instruction des affaires, réduction des délais de jugement, échanges dématérialisés avec les parties) seront mises en œuvre en 2015 avec une détermination intacte.

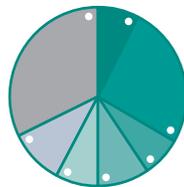
3 931
AFFAIRES ENREGISTRÉES,
SOIT UNE AUGMENTATION DE
17,6% PAR RAPPORT À 2013

3 884
AFFAIRES JUGÉES, SOIT
UNE AUGMENTATION
DE 28,7% PAR RAPPORT
À 2013

Délai prévisible moyen
de jugement

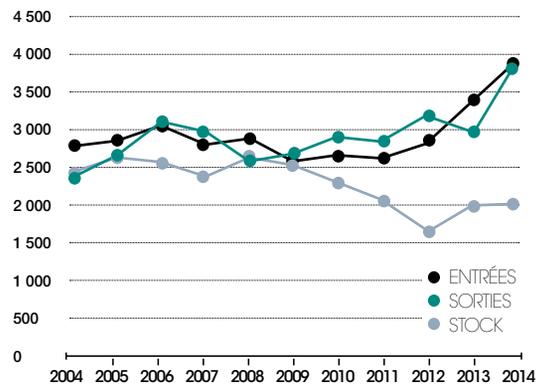
6m 7j
- 49%
DE 2004 À 2014

RÉPARTITION DES AFFAIRES JUGÉES
PAR TYPE DE CONTENTIEUX



7,6% Contentieux fiscal
25,9% Étrangers
7,3% Fonctionnaires et agents publics
9,2% Police
8% Environnement et urbanisme & aménagement
10% Contentieux sociaux
32% Autres

NOMBRE D'AFFAIRES
EN DONNÉES NETTES (DEPUIS 2004)



* Les données nettes correspondent à l'ensemble des requêtes, déduction faite de celles qui présentent des questions identiques en fait et en droit.